



St Martin d'Hères, le 12 novembre 2009

LE PASSEPORT DE VOS LOISIRS LES CARTES : ALICES ET TTI

QU'EST-CE QUE LA CARTE ALICES OU LA CARTE TTI ?

Cette carte vous permet l'accès seul ou en famille aux loisirs, au sport, à la culture, au tourisme à tarif réduit, dans toute la France et pour une année.

Des avantages tarifaires sur les spectacles, cinémas, musées, concerts, forfaits de ski, parcs d'attractions, parcs animaliers, les sites naturels, les bases de loisirs, patinoires, salles et magasins de sport, librairies ...

COMMENT SOUSCRIRE ?

1/ Le bulletin d'adhésion

- soit vous retirez votre bulletin d'adhésion Alices ou TTI auprès du correspondant local de votre collectivité ou établissement employeur,
- soit vous téléchargez et imprimez votre bulletin d'adhésion Alices ou TTI sur le site internet du COS 38 : www.cos38.com.

2/ Le règlement

- Adhésion à Alices : par chèque à l'ordre de Alices ou chèques vacances
- Adhésion à TTI : par carte bancaire, chèque bancaire à l'ordre de TTI ou en espèces.

3/ Où envoyer le bulletin d'adhésion et le règlement

Adressez votre bulletin d'adhésion et votre règlement à Alices ou à TTI.

ATTENTION : nous vous remercions par avance de ne pas nous transmettre vos bulletins mais bien de les faire parvenir à TTI ou Alices directement.

ET ENSUITE ?

Votre carte d'adhérent ainsi que le guide des avantages vous seront directement envoyés par Alices ou TTI.

BESOIN D'INFORMATIONS ?

Si vous souhaitez avoir plus de renseignements sur les activités, les cartes, les réductions proposées par Alices ou TTI, vous pouvez les contacter :

ALICES

☎ 04 76 14 71 78

E-mail : carte@alices.fr

Site internet : www.alices.fr

TTI

☎ 04 76 09 77 47

Site internet : www.tti-grenoble.fr